DÉCISIONS de la 1^{re} Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal tenue le mercredi 4 septembre 2024 à 10 h 00 pour la session préliminaire et à 17 h 30 pour la session principale, par vidéoconférence

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **01.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.2425.001 :
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption d'un procès-verbal
 - 3. Entente relative aux mesures pour les personnes enseignantes retraitées

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

01.02 Que le procès-verbal de la 1^{re} Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM tenue le 18 janvier 2024 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 9 septembre 2024, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

ENTENTE RELATIVE AUX MESURES POUR LES PERSONNES ENSEIGNANTES RETRAITÉES

01.03 Que l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM accepte l'Entente hors convention sur les mesures pour les personnes enseignantes retraitées pour l'année scolaire 2024-2025, comme présentée au document AGC.2425.002.



